

LABELLISATION FFEC BPJEPS

Pour demander le label :

- Être centre de formation de la FFEC : répondre au cahier des charges et avoir obtenu l'agrément fédéral.
- Le centre de formation devra avoir la maîtrise d'oeuvre de l'organisation pédagogique. Le directeur pédagogique de la formation devra faire partie du centre de formation.

Pour obtenir le label FFEC, les organismes de formation devront satisfaire à ces points :

Le nombre d'heures minimum de formation en centre : le nombre d'heures de formation initiale (hors allègement et VAE) ne doit pas être inférieur à 650 heures.

La répartition du volume horaire dans les modules: devra apparaître à minima

- Maîtriser des techniques liée aux 5 familles d'activités: 200 heures.
- Développer les capacités artistiques et culturelles : 80 heures.
- Connaître la sécurité et la réglementation liées aux activités du cirque : 80 heures.
- Appréhender la pédagogie, le projet, le public : 250 heures.

Les incontournables : doit apparaître dans les contenus de formation :

- La mise en présentation (création collective) devant le public du stagiaire.
- La formation se déroule tout ou partie sous chapiteau.
- L'engagement de mettre en oeuvre l'artistique en transversalité tout au long de la formation.

La qualification des experts et des formateurs :

Pour les experts : être expert signifie qu'il faut satisfaire l'un de ces points :

- Responsables pédagogiques d'écoles agréées par la FFEC.
- Initiateurs titulaires du BIAC et d'un diplôme pédagogique de niveau IV.
- Responsables de formation de centres de formation fédéraux.
- Experts proposés par la FFEC (en fonction de leurs expériences particulières).

Pour les formateurs : La présence d'artistes de cirque parmi les formateurs (artistes en activités depuis plus de trois ans possédant une expérience pédagogique)

PIECES DEMANDÉES :

- Liste et qualification des experts.
- L'organisation pédagogique détaillée de la formation : les modules, les étapes, le ruban pédagogique.